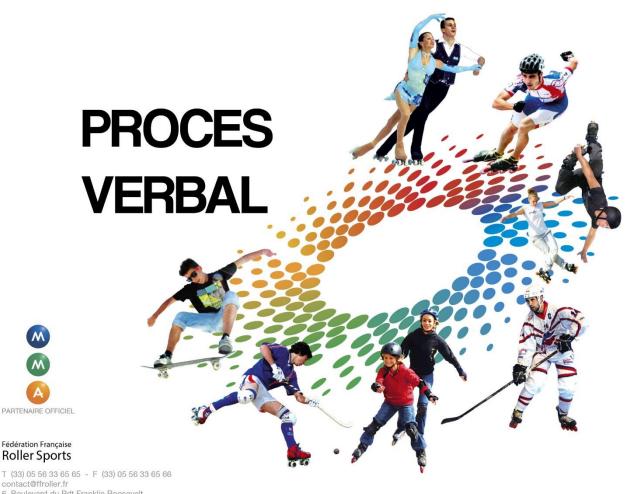


FFRoller 22 et 23 novembre 2014 Sports* La Rochelle

Assemblée Générale 2014



contact@ffroller.fr 6, Boulevard du Pdt Franklin Roosevelt CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex - France www.ffroller.fr n° Siret 378 467 864 000 39

ORDRE DU JOUR

OR	DRE D	U JOUR	3
1.	Allo	cution de Bienvenue	4
2.	Арр	robation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 14 et 15 décembre 2013	5
3.	Rap	port moral du Président	5
4.	Situ	ation financière arrêtée au 30 juin 2014	11
2	1.1.	Rapport sur la situation financière de la Fédération	11
2	1.2.	Rapport du commissaire aux comptes	14
5.	Prés	entation et approbation du budget prévisionnel 2014 - 2015	15
6.	Арр	robation des modifications du Règlement Intérieur	17
7.	Арр	robation des modifications du règlement disciplinaire	21
A	Article	2	22
8.	Rap	port d'activités de la Commission médicale	2 3
8	3.1.	Bilan des surclassements supérieurs et des doubles surclassements 2012	2 3
8	3.2.	Composition de la Commission médicale	2 3
8	3.3.	Suivi médical réglementaire	24
8	3.4.	Dopage	25
9.	Rap	ports des comités et commissions sportifs	25
g	9.1.	Commission Randonnée	25
10.	R	apport de la secrétaire générale	27
1	l0.1.	Fonctionnement du siège	27
1	10.2.	Les clubs et les licences	28
1	10.3.	La vie Fédérale	33
1	LO.4.	Commission Equipement (P. Duchemin)	35
1	10.5.	Rapport Commission Arbitrage (F. Le Jeune)	37
1	10.6.	Commission Communication (F. Cattoire)	38
11	Δ	ssemblée Générale élective	38

Conformément à l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut délibérer que si le cinquième des membres représentant le tiers des voix est présent ou représenté, soit 160 clubs représentant 1 527 voix.

248 clubs représentants 2 035 voix sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale peut dès lors valablement délibérer.

Le Président Daniel BONITHON ouvre l'Assemblée Générale, avec une allocution de bienvenue.

1. Allocution de Bienvenue

Mesdames, Messieurs,

En conclusion du rapport moral de l'année passée je terminais par le souhait de nous retrouver en ce même lieu pour le bilan de la deuxième saison du mandat en cours. Nous y revoici et c'est avec plaisir que pour cette 105^{ème} assemblée générale, nous retrouvons la belle cité de La Rochelle qui nous accueille pour la quatrième fois dans le cadre du Forum des Pertuis.

Je remercie la Ligue Poitou Charentes et le Comité Départemental de la Charente Maritime de nous recevoir à nouveau et demande à Mme Sylvie LEPERCQ, Présidente de la ligue, de nous rejoindre pour la traditionnelle allocution d'accueil.

Je remercie, au nom de l'ensemble des clubs de la fédération, toutes les personnalités qui a divers titres, collectivités et mouvement sportif, ont manifesté leur intérêt pour notre assemblée générale. Elles me donnent l'occasion de rappeler et de souligner la part prépondérante prise par les collectivités territoriales dans le financement du sport ; sans leur soutien, nos clubs ne pourraient ni se développer, ni même fonctionner.

Intervention de Mme Sylvie LEPERCQ, Présidente de la ligue Poitou Charentes,

Madame la Présidente, merci pour ce chaleureux message de bienvenue. En poste depuis deux saisons, votre opiniâtreté ne tiédit pas dans la prise en main des multiples dossiers et enquêtes qui finissent sur votre bureau comme celui de vos consœurs et confrères présidents des ligues ou des comités départementaux. Nous avons pu constater votre implication dans vos tenaces interventions lors de la dernière réunion des présidents et présidentes des organes déconcentrés de la FFRS, à Paris. Merci d'assumer cette fonction difficile mais primordiale pour le bon fonctionnement de la pyramide fédérale.

J'en profite pour saluer la toute récente élection de Pascal BENCE à la Présidence de la Ligue du Centre, comblant ainsi la vacance de ce poste depuis bientôt un an.

Enfin merci aux nouveaux clubs pour leur présence à l'AG fédérale, peut-être se sentiront ils un peu perdus dans les méandres de nos structures mais vous verrez il n'y a que le premier pas qui compte et dès l'année prochaine vous serez déjà des anciens!

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 14 et 15 décembre 2013

Dominique VASSELIN, secrétaire générale, soumet au vote le procès-verbal des 14 et 15 décembre 2013.

Aucune remarque n'est formulée, il est procédé au vote.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le procèsverbal de l'Assemblée Générale des 14 et 15 décembre 2013

3. Rapport moral du Président

Chers Amis,

Avant d'entamer le rapport moral du Président, je voudrais évoquer avec vous, la mémoire des dirigeants qui nous ont quittés cette année. Tous étaient des passionnés de notre sport, nous les avons côtoyés et appréciés, je vous prie donc de les associer à vos pensées dans cet instant de recueillement : Marcel FRANCOISE, Michel LOY, Francis LUCAS, Jacques POBELLE

Je suis certain que tout comme nous, ils auraient apprécié les titres et places d'honneurs obtenus par l'ensemble denos sportifs sur les terrains européens ou mondiaux, je laisserai le privilège de leur énoncé aux président(e)s des disciplines.

J'y déroge brièvement, pour une mention toute particulière au duo Ewen FERNANDEZ et Alexis CONTIN qui a marqué les tous récents mondiaux course en Argentine et à l'équipe juniors de Roller Hockey, championne du Monde.

Indécis sur le choix des lignes directrices pour ce deuxième rapport moral 2013/2014, en relisant celles de l'année passée, j'y retrouve une étonnante similitude des thèmes et des événements, tellement semblables qu'on pourrait les reprendre sans en changer une virgule. Pour cette raison ce rapport pourra vous paraître issu d'un directeur général, loin de celui, plus politique, que l'on attendrait d'un président.

Il y a bientôt 2 ans les circonstances m'ont conduit à la présidence de la FFRS au sein d'une équipe non constituée ni fédérée autour du Président, donc sans majorité définie pour porter les actions.

Ainsi promu pompier de service dans une maison où le feu semblait couver, j'étais aussitôt alerté d'une menace de grève latentedu personnel administratif du siège.

Une tonique entrée en matière qui vous fait oublier le précepte attribué au docteur Henri Queuille, quatre fois président du conseil sous la 4^{ème} République, doctrine qualifiée de «Queuillisme» résumant la théorie: « qu'il n'est pas de problèmes qu'une absence de solution ne finisse par résoudre ».

Je n'ai pas été pris de cours, rapidement confronté à ceux qui posent les questions pour faire avancer le débat, mais moins à ceux qui proposent des solutions !!

Néanmoins, j'ai essayé de prendre à bras le corps l'actualité et les événements, pour répondre aux urgences et mettre en place quelques réformes qui améliorent le quotidien en comblant quelques-unes des lacunes de notre organisation.

Car si les 104 années d'existence de la FFRS peuvent cimenter une structure, elles perpétuent dans la durée, au nom d'une certaine égalité dans la vie associative et de l'indépendance farouche des disciplines des habitudes dont on finit par oublier les motifs d'origine.

La raison, les circonstances ou la simplification ne sont pas les critères prioritaires retenus. La décision finale est souvent supplantée par le fait qu' «on a toujours fait comme ça» et qu'au nom de ces droits acquis, et de l'égalité de traitement : on ne changera rien !

Un mal français, celui de l'état comme celui d'une fédération sportive : **Oui** pour un labour profond, mais dans le champ du voisin!

Cet immobilisme est fatigant et les perspectives d'évolution limitées d'autant que pour assumer sérieusement une présidence fédérale il faut :

- suivre les affaires courantes communiquer découvrir et rectifier les dysfonctionnements,
- répondre aux urgences combattre les résistances de toutes natures,
- convaincre les disciplines d'uniformiser les procédures,
- assumer la représentation nationale,
- prendre sa place au sein des autres fédérations dans le paysage sportif français,

Le rythme et l'assiduité nécessaires, sont ceux d'un professionnel, assumant allègrement ses 35 heures hebdomadaires, sans aucun espoir d'appliquer à la fonction les recommandations d'un célèbre et contemporain ministre des finances: « Dans notre ministère les 35h, il faut y aller progressivement : 30, 31, 32, 33 »

Question: pourquoi le président se consume-t-il dans ces tâches avec une structure de 35 personnes ? C'est un mystère mais la réalité.

Car avant d'orienter, superviser et tenir le cap du fonctionnement administratif et sportif il faut s'occuper des personnes. Pour mémoire : sur plainte interne pour «souffrance au travail» formulée à l'inspection du travail, l'exécutif élu s'est retrouvé obligé, du jour au lendemain à enquêter, justifier de ses actes, et rédiger des mémoires défensifs.

En un mot, absorber de novembre 2013 à février 2014, 4 mois de notre temps pour rien! Et s'entendre dire que ce serait à la Fédération de s'adapter au personnel salarié et non l'inverse!

Sur cette analyse nous ne fûmes jamais contredits, nous ne vîmes jamais un représentant du service instructeur, aucune suite ne fut donnée à nos demandes de rendez-vous pas plus qu'à notre mémoire défensif de 10 pages!

Après 9 mois sans nouvelles de cette administration, l'horizon semble momentanément dégagé.

Toujours dans le domaine social, après l'inspection du travail, dans la foulée s'est annoncé le contrôleur URSSAF.

N'ayant pu, dès mon arrivée, obtenir du Ministère chargé des sports le détail des charges sociales applicables aux indemnités de sujétion versées via la Fédération aux techniciens «placés auprès de», je ne vous cacherai pas que j'ai vu arriver ce contrôle avec satisfaction dans l'espoir qu'il allait nous éclairer sur le réel statut de nos cadres techniciens et sa répercussion en matière de charges sociales. Tout en nous notifiant au passage, début juillet, un modeste redressement de quelques milliers d'euros sur des considérations annexes [(les primes de St Nicolas, c'est à Strasbourg, pas à Bordeaux)] le contrôleur, au demeurant dubitatif mais compréhensif devant la complexité de la situation, qualifia le positionnement administratif de nos techniciens, tous à plein temps, dans la surprenante catégorie «activité accessoire».

Je vous épargne des détails techniques sur l'incidence des charges de cette catégorie classée sous le code URSSAF type de personnel n°112 qui démontre la simplicité du système avec les 111 catégories qui le précédent, sans parler de celles qui le suivent....

Même si les services du Ministère chargé des sports ont une approche différente de l'URSSAF, nous en sommes là pour le moment.

Après toutes ces questions captivantes allait-on pouvoir enfin disposer de quelque loisir pour occuper le reste des disponibilités à des sujets autres que le social ? Non! car après plusieurs départs et

remplacements du siège, l'actualité sociale se maintient, grâce à un cadre aspirant à la retraite qui vient de nous assigner au Conseil des Prud'hommes avec l'espoir de ne pas partir avec le souvenir de ses seuls bons résultats. L'affaire est en cours.

Dans le même temps, il faut tenir les lignes directrices qui permettront de bâtir les bases sans lesquelles l'évolution de notre fédération me paraît compromise. Déjà annoncées l'année passée je les rappelle dans leur grande simplicité :

- 1. disposer d'une organisation reposant sur des fondations stables, simplifiées et unitaires indispensables à notre fonctionnement courant ;
- 2. disposer pour y parvenir de l'indépendance financière «les moyens de sa politique» tout en hiérarchisant les actions.

Je n'ai pas ressenti dans mes échanges internes au Conseil d'Administration l'expression d'un grand intérêt pour cette orientation à moyen et long terme. Certes la vie quotidienne de la maison roller oblige à un niveau d'implication modulé, du tout au rien selon les fonctions occupées. Est-ce la conséquence :

- de la paralysie du conseil résultant d'une structure pléthorique et inadaptée ?
- de l'absence d'une équipe réellement constituée, hormis le trio exécutif ?
- du manque d'intérêt pour les sujets vitaux sortant du sportif ou du politique ?
- d'une certaine confiance déléguée au président, s'il s'en occupe ?
- de la résistance de certaines disciplines dans la mise en place de troncs communs ?
- sans doute de mon incapacité à rassembler et motiver un groupe d'élus ?
- toutes ces raisons et bien d'autres peuvent expliquer cette déconnexion pour l'organe fédération?

Il n'empêche que sans une modification obstinée des 2 fondements :

- amélioration de notre organisation;
- économies et ressources nouvelles, l'un dépendant étroitement de l'autre,

Toutes les envolées dans les limbes d'un conceptuel phraseur où le faire n'a qu'une importance mineure au profit du «dire», toutes les réunionites ressassant les mêmes sujets, les plans quinquennaux et autres spécialités du Yaka, aussi vite énoncés qu'oubliés, n'y changeront rien, il faudra en passer par là.

Sur les ressources (affiliations et licences) :

Où va l'argent de nos licences??? Sempiternelle question des prétendants à l'indépendance de leur discipline.

Sans détailler tous les éléments donnés l'an passé, la réalité est qu'une fois payées les charges fixes (masse salariale, assurances, ristournes vers les organes déconcentrés, fonctionnement fédéral hors sportif,) notre liberté d'action ou marge de manœuvre pour faire quelque chose est de 100.000 à 150.000 euros.

Deux curseurs pour accroître cette disponibilité :

✓ **Le premier**: pour arrêter la progression de la masse salariale qui consomme la moitié de nos ressources et la diminuer par une meilleure organisation.

Objectif partiellement atteint:

- par la démonstration d'une comptabilité tenue et mise à jour par deux personnes 1/2 là où l'an passé 4 couraient derrière le retard des enregistrements, la paye étant maintenant externalisée.
- par le transfert de la presque totalité des salariés précédemment dédiés à l'administration de leurs disciplines, désormais affectés au service compétitions nationales en cours de structuration.
- par une implication accentuée des cadres techniques dans l'administration des équipes nationales.

- ✓ **Le second**: par l'accroissement des ressources apportées par l'augmentation des 2 884 licences de la saison 2013/2014, cette progression résultant :
 - du dynamisme des clubs et d'eux seuls ;
 - et plus modestement, de la capacité fédérale à imaginer des actions promotionnelles et des schémas pré-compétitifs ou ludiques, limitant le turn-over de nos écoles de patinage, (certaines disciplines s'y emploient plus particulièrement).

Mais à contrario:

- par la faible aptitude fédérale à communiquer vers le grand public autour de l'image roller,
- par l'hésitation à faire appliquer l'article 4 de nos statuts concernant la prise de licence **obligatoire** pour tous les membres des associations affiliées et j'endosse en pénitence et avec regret cette responsabilité.

L'essentiel de cette capacité annuelle d'investissement de 100 à 150.000 euros est traditionnellement budgétisé pour des dépenses de communication et d'amortissements divers. Dans la réalité, les circonstances nous obligent à limiter les engagements dans ce secteur pour faire face aux imprévus ou charges dites exceptionnelles. Doux euphémisme pour qualifier celles résultant de plusieurs conflits sociaux qui nous ont coûté 70.000€ sur les 5 dernières années. Autre obligation : la contribution fédérale inévitable à certaines organisations internationales programmées de longue date sur notre territoire.

Outre ces charges, qualifiées «d'imprévisibles», suivent celles prioritaires destinées à la consolidation des fameuses bases organisationnelles dont je vous rebats les oreilles. On entre dans un domaine où le président et son exécutif rapproché doivent prendre leurs responsabilités dans la hiérarchisation des choix. Je dois concéder qu'en ce domaine le conseil d'administration n'est pas ou peu intervenu pour contrecarrer les choix financiers du bureau.

Le principal de ces choix, étant l'élaboration urgente pour la saison 2014/2015 **d'un nouveau logiciel de gestion** des compétitions nationales toutes disciplines confondues pour éviter la paralysie du système. L'actuel, en cours d'utilisation est au bord de l'implosion dans l'indifférence du prestataire. Faute d'un chef de projet interne missionné à cet effet, il s'est constitué d'un empilage de demandes et d'exigences entassées sans concertation préalable entre les disciplines.

La mission de pilotage du prochain logiciel est confiée au DTN aidé en cela par 2 de ses techniciens. L'objectif de réalisation est fixé à la saison sportive prochaine avec l'obligation d'une concertation interdisciplinaire.

Un autre choix budgétaire qui ne saurait tarder :

Le niveau honteusement bas des aides publiques directes, 83 millions€ pour la totalité des conventions à destination des fédérations sportives, vitrine de la santé de la nation, dont 1,1 pour la nôtre, est en perpétuelle diminution.

Cette dotation est principalement réservée à la part haut niveau des 4 disciplines concernées, artistique, course, rink et roller hockey. Outre la randonnée et le skate qui bénéficient d'une dotation en personnel supportée par le budget fédéral, les autres disciplines sportives : le freestyle 4 200 licenciés et le roller derby 2 700 licenciés restent peu ou pas soutenues financièrement.

Il faudra donc pour le groupe des 4 continuer à limiter le taux de participation aux différentes compétitions internationales la France restant l'une des très rares nations (peut-être 5??) qui participe à tous les mondiaux de toutes les disciplines ou les doter plus fortement de leur complément sur ressources propres fédérales.

Même orientation à prévoir pour le Freestyle et le Derby au fur et à mesure de leur progression, le freestyle doté cette année d'un emploi d'avenir ayant quelques longueurs d'avance. A charge pour ces 2 disciplines de s'organiser pour assurer parallèlement, comme les autres disciplines compétitives, l'auto financement et le développement de leurs compétitions nationales.

Je compléterais ces 2 chapitres par l'énumération non hiérarchique d'actions saillantes réalisées sur la saison 2013/2014 :

- roller TV dans le cadre de l'accord entre le comité olympique et l'équipe 21,
- La régularité et concision du vecteur roller info, en direction des clubs,
- Une boutique fédérale externalisée dont le fonctionnement s'améliore après quelques ratées lors du démarrage,
- rénovation des diplômes BIF et BEF 1 et 2, le DTN développera le sujet dans son intervention,
- mise en valeur du sport au féminin,
- rétablissement de l'assurance ponctuelle au profit des non licenciés dans le cadre des compétitions inscrites au calendrier fédéral (curieusement c'était le contraire pour être assuré il fallait ne pas figurer au calendrier!)
- extension de l'assurance club aux activités périscolaires (dans ces 2 cas je dois souligner la réactivité de notre assureur; il tient un stand dans le hall d'accueil, n'hésitez pas à le consulter).
- le rétablissement tout récent de la labellisation des clubs,
- l'évolution positive de l'intégration du roller derby dont le règlement sportif, bravo aux rédacteurs, doit être entériné cet après-midi à l'AG de la course. Nous dépasserons les 3000 licenciés derby cette année.
- Même constatation pour le freestyle qui toutes proportions gardées, accuse la plus grande progression en terme de licences.
- Consolidation de nos relations externes au sein du comité olympique, de la FIRS, de l'UCPA avec la perspective de licences supplémentaires du fait de l'adhésion à la FFRS de cet important organisme.

Coup de projecteur sur la pléthore de championnats du monde disputés cette année sous la bannière FFRS :

- Mondial junior senior féminin masculin de roller hockey à Toulouse
- Mondial master course à Dijon
- Mondial senior féminin rink hockey à Tourcoing.

Je passe sur les championnats européens.

De 2 lourdes semaines consécutives à Toulouse (Évelyne je vous espère requinquée) au temps d'un week-end à Dijon tous se sont déroulés de la meilleure façon, félicitations aux organisateurs et aux nombreux bénévoles.

Autre mondial celui du Freestyle à Paris disputé, hors nos instances, grâce à l'aide importante de sponsors; espérons que la croissance de la discipline permette l'émergence de clubs aptes à assurer les compétitions de ce niveau sous l'égide fédérale.

Sur le plan sportif la parole restera aux présidents des disciplines, mais outre les différentes victoires et podiums acquis, j'ai particulièrement apprécié l'état d'esprit et la solidarité de nos équipes féminines de rink et de roller hockey.

C'est une évidence, nous ne pourrons plus nous permettre une telle avalanche de championnats chaque année, sachant qu'à des degrés divers, la fédération est sollicitée par les organisateurs.

Le conseil d'administration a arrêté le principe d'une seule organisation annuelle, toutes disciplines confondues, soit européenne soit mondiale sous l'égide FFRS, avec au préalable, la signature d'un cahier des charges organisateur/FFRS. Il n'est pas certain que toutes les disciplines qui ont connaissance de cette décision, aient bien entendu le message. Pour les mondiaux, l'année 2017 sera plus calme avec l'aboutissement des **rollers games** qui devraient regrouper toutes les disciplines en un même lieu à Lima ou Barcelone.

Quelques bémols pour plusieurs actions peu onéreuses mais non encore réalisées du fait de notre carence à disposer d'élus ou de salariés pour piloter et mener à terme certaines missions :

- La dématérialisation des affiliations;
- · Les archives sportives fédérales,
- L'élaboration d'un calendrier fédéral hiérarchisé,
- · Le développement des disciplines émergentes,
- Une stratégie pour répondre à la sérieuse attaque de la fédération de glace sur le roller en ligne artistique.

La réponse à ces carences se trouve dans la réforme de notre gouvernance par la création de viceprésidents délégués (vie fédérale - vie sportive toutes disciplines - statuts et règlements divers – développement - communication) travaillant en symbiose avec un président libéré de nombreuses contingences.

Éludant d'autres sujets de fond, je terminerais, par celui de la communication.

Après un redémarrage professionnel par le renouvellement de l'ensemble du graphisme et des visuels fédéraux, la communication marque le pas.

Qu'elle soit interne ou externe la communication fédérale nécessite un grand toilettage. J'en veux pour exemple le site internet qui ne donne pas satisfaction à ceux pour lesquels il est mis en place.

Après deux ans d'utilisation, ce dernier, en voulant associer l'information institutionnelle et l'information sportive, n'a pas décollé : se cantonnant à 1700 visites journalières. La critique, dont celle issue de journalistes professionnels en quête d'infos, porte principalement sur les retards ou l'absence de notre actualité ; les difficultés à «trouver quelque chose» a maintenu la fréquentation à un faible niveau. Ce qui a poussé la majorité des responsables communication des disciplines à préférer le vecteur **roller en ligne** pour la diffusion d'une bonne partie de leurs informations et de leurs résultats sportifs. La planète roller consulte d'abord REL pour toute l'actualité et les résultats : c'est un fait!

Étant conscient de cette carence et désireux d'y remédier, après diverses consultations j'ai demandé au service communication de travailler sur un portail roller qui associerait tous les sites assurant la promotion de notre sport, pour nos licenciés et pour le grand public. Ce portail identifiant et distinguant l'information institutionnelle et l'information sportive.

Pour aérer la partie institutionnelle, la suggestion du service fut de proposer l'élaboration de sites séparés dédiés aux clubs : **monclubroller** et à la formation : **monecoleroller**. Afin de pallier les difficultés à trouver des informations homogènes sur les compétitions nationales ou internationales, leurs promotions se feront par un site dédié «aux compétitions du moment» facilitant l'accès aux fans de la discipline en actualité tout en rappelant aux autres que nous sommes multidisciplinaires !

Pour la seule partie journalistique, associer le site **roller en ligne** que l'on ne présente plus (11 300 visites journalières) **et** sa production **spotland** regroupant tous les lieux de pratique du roller, skateboard, trottinette et roller ski, (ouvrage accessible à tous, que le service équipement de la FFRS n'a jamais réalisé) et enfin la bibliothèque/galeries de photos regroupée dans **médiaskates**.

Présentée en bureau exécutif sans remarques particulièrement marquées, puis au dernier conseil d'administration de mi-octobre, la présence du site **roller en ligne** dans l'organisation des vecteurs d'information fédéraux m'a valu de certains, dans l'indifférence des autres, une bordée d'invectives inacceptables au sein d'un conseil d'administration. S'en était trop!

Certes le non sportif et le structurel ne sont pas les occupations que l'on recherche en proposant sa candidature à une fédération sportive. J'avais tenu bon pendant 2 ans bien décidé à mener à terme le toilettage du système restant conscient du désintérêt se dégageant d'une partie du conseil pour ce type d'action. J'aspirais simplement à ne pas être trop entravé dans mes actions en disposant de la marge de manœuvre et de la confiance, généralement accordées au président, justifiées par une totale implication quotidienne et la bonne fin des affaires résolues.

Disposant d'une certaine résistance j'ai tenu bon en débridant autant que je l'ai pu le fameux frein à l'immobilisme maintenu par ceux arque boutés sur leur pré carré, mais sans doute trop soucieux de l'aboutissement n'ai-je pas la manière!!!!!!

Avec cet incident, la coupe était pleine. Or, pour piloter, il faut la confiance de son équipe, manifestement je ne l'ai pas. J'ai trop de respect pour ma Fédération pour faire perdurer cette situation et tenu par mon obligation de réserve, dont je me libère en conservant mon poste d'administrateur, je préfère démissionner dès la fin de ce rapport.

J'aurais souhaité que la transition se fasse dans des conditions moins abruptes mais j'ai toute confiance dans le bon sens des clubs qui savent, pour l'avoir déjà vécu, qu'il faut absolument que l'assemblée générale se clôture par l'élection d'un nouveau président. C'est une nécessité dont celle de disposer d'un signataire pour l'obtention très prochaine de 40% de nos revenus via le contrat d'objectifs n'est pas la moindre à prendre en compte.

Je conclurais en souhaitant à mon successeur de réussir à mener à bien la réforme de notre gouvernance, d'obtenir la confiance de son équipe dans l'intérêt de notre Fédération et des clubs pour lesquels nous nous devons d'être toujours plus performants.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le rapport moral du Président est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport moral du Président

Suite à la démission de Monsieur BONITHON au poste de Président de la Fédération, le Conseil d'Administration s'est réuni pour désigner, parmi les membres du Bureau Exécutif, Jean-Paul CHIFFOLEAU, afin de diriger la présente Assemblée Générale.

4. Situation financière arrêtée au 30 juin 2014

4.1. Rapport sur la situation financière de la Fédération

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en vue de statuer conformément à la loi et à nos statuts sur les comptes de l'exercice écoulé, clos le 30 juin 2014.

Les développements qui suivent ont pour objet de porter à votre connaissance les renseignements financiers et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous sembleront utiles durant la présentation des comptes.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1) Commentaires sur le bilan

ACTIF

Les immobilisations

Elles sont en diminution de 54793€ (268 270 € contre 323 063 € au 30 juin 2013). Cette diminution est dûe en particulier à la cession d'un équipement sportif pour une valeur nette comptable de 18717€ le reste étant la diminution normale en raison des amortissements pratiqués.

Les Créances

D'un montant légèrement supérieur à celui de l'année dernière (2 115 982€ contre 2 025 084€ au 30 juin 2013). Une large partie de cet écart vient des acomptes versés pour l'organisation du mondial de Toulouse.

Les disponibilités sont identiques à celles de l'année dernière (1 637 286€ contre 1 637 946€ au 30 juin 2013)

PASSIF

Les fonds propres

Ils sont constitués de réserves et du report à nouveau et s'élèvent à 1 147 579 € à la clôture de l'exercice au 30 juin 2014. Ce qui correspond à une augmentation de 3.46 %.

Les dettes

Elles comprennent à la fois les emprunts, les dettes (fournisseurs et dettes sociales) et les produits constatés d'avance. De manière générale, ces dettes s'élèvent à 1 152 672 €. Ces dettes sont toutes à échéance de moins d'un an.

2) Activités et résultats de la fédération durant la saison écoulée

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort avec un excédent de 29 963 €.

Ce résultat d'exploitation est réparti de la manière suivante entre les produits et les charges d'exploitation.

a) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3 327 333 euros en légère baisse (-2.31%) par rapport à l'exercice précédent.

Autres achats et charges externes

Le montant des autres charges et charges externes représente près de 73.5 % des charges d'exploitation et sont réparties principalement de la manière suivante :

- Déplacements : 1 096 756 €, soit 51 % des autres achats et charges externes ;
- Assurances : 208 662 €, soit 9.70 % des autres achats et charges externes ;

Salaires et charges sociales

Ces charges, d'un montant de 694 476 €, représentent 20.87 % des charges d'exploitation. Ces frais sont en diminution de 49 248€ par rapport à l'exercice précédent .

Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions d'un montant de 157 533 € (contre 90 520 € au 30 juin 2013) sont en augmentation du fait de la prise d'une provision pour risque prud'homal.

Autres charges

Les autres charges sont notamment constituées des aides aux clubs, aux ligues/comités départementaux, aux subventions pour manifestations, aux aides personnalisées. Elles s'élèvent à 254 242 €, et restent stables par rapport aux années précédentes.

b) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 357 296 €.

Subventions

La subvention du Ministère chargé des sports s'élève à 1 101 245 € (en diminution de 4.96%). Elle correspond au solde de l'année 2013 après l'arrêté des comptes au 30 juin 2013, et de ce qui a été pris en compte au regard des lignes analytiques consommées au 30 juin 2014. Elle représente 32.8 % des produits d'exploitation.

Cotisations

Les cotisations sont constituées des licences et affiliations, et représentent 50 % (1 682 911 €) des produits d'exploitation. Elles sont en augmentation de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Autres produits

Les autres produits, constitués notamment des engagements aux compétitions et participation à l'arbitrage, représentent 12 % des produits d'exploitation (414 713 €).

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 17 995 €, contre 22 915 € au 30 Juin 2013.

RESULTAT NET

L'exercice clos au 30 juin 2014 se traduit par un excédent de 38 378 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un excédent de 38 378.09 euros qu'il conviendrait d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'élèverait à -253 361.28 euros et les capitaux propres de l'association seraient de 1 147 579,13 euros.

3) Evolution prévisible de la fédération et perspectives d'avenir

Pas de nouveauté sur l'évolution et les perspectives d'avenir. La progression de nos recettes propres due à l'augmentation du nombre de nos licenciés à compensé et même dépassé la diminution de la dotation ministérielle destinée au sport de haut niveau. Notre espoir est que la progression des licenciés se poursuive sur l'exercice à venir. Le mouvement à la baisse de la masse salariale, passée sous le seuil de 50% sur recettes propres, doit être étroitement surveillé. Le solde de 100 à 150.000€ libéré après la consommation des autres charges fixes sur recettes propres est à peine suffisant pour faire face aux imprévus et aux dépenses liées à la communication.

4) <u>Evènements d'importance significative survenus après la clôture de l'exercice</u>

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Le rapport sur la situation financière est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

4.2. Rapport du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Fédération Française de Roller Sports, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

4) Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne quitus, à l'unanimité dans sa gestion, à la trésorière

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de cet exercice en report à nouveau.

5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2014 - 2015

La trésorière, Florence BEUF, présente le budget pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont la présentation adopte celle du projet fédéral.

1) Les charges

Les charges s'élèvent à 3 595 000 euros, réparties de la manière suivante :

1.1) Volet éducatif : 205 000 €

- Ecole de Roller : 35 000 €

- Formation : 170 000 €

1.2) Volet sportif : 2 040 000 €

Compétitions nationales : 596 000 €
Equipes de France : 972 000 €

- Haut Niveau : 324 000 €

Communication Promotion: 50 000 €
 Manifestations exceptionnelles: 98 000 €

1.3) Volet bien-être : 150 000 €

- Clubs et Skateparks : 50 000 €

- Roller Santé: 90 000 €

- Mode de déplacement : 10 000 €

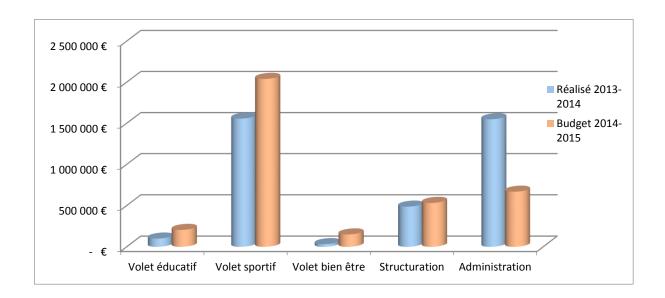
1.4) Structuration : 532 100 €

Gouvernance fédérale : 237 200 €
Relation aux clubs : 69 900 €
Relation aux ligues : 215 000 €
Plan de féminisation : 10 000 €

1.5) Administration: 667 900 €

Fonctionnement : 163 000 €Charges de personnel : 277 900 €

- Assurances : 225 000 €



2) Les produits

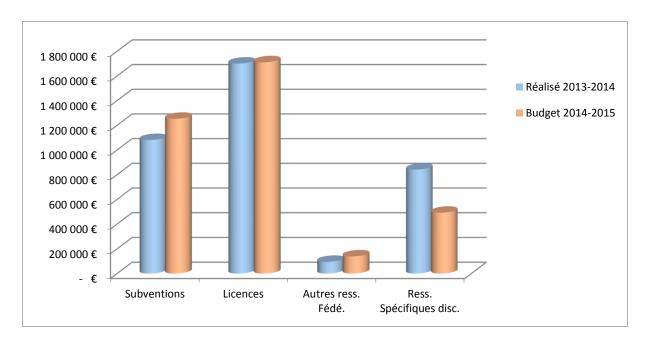
Les produits s'élèvent à 3 595 000 euros, dont :

- Les subventions : 1 253 000 €

- Les licences et affiliations : 1 711 000 €, soit + 4 % du nombre de licences

Les autres ressources fédérales : 139 000 €

- Les ressources spécifiques aux disciplines : 492 000 €



L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel 2014-2015

le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les tarifs des licences et des affiliations qui seront appliqués pour la saison 2015-2016, en tenant compte de l'augmentation sur le coût de la vie, soit 1 % au 30 juin 2014, et propose les tarifs suivants :

Catégories licences / affiliations	2014-2015	2015-2016
Moins de 6 ans	6,40 €	6,45 €
6-12 ans	14,65€	14,75€
13 ans et plus	32,30€	32,50€
Individuels moins de 13 ans	22,30€	22,45 €
Individuels plus de 13 ans	46,65 €	47 €
Affiliation 1 ^{ere} et 2 ^{ème} année	60€	60,50€
Affiliation 3ème année et plus	119€	120€

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs des licences et des affiliations pour la saison 2015-2016

6. Approbation des modifications du Règlement Intérieur

Sont soumises à l'approbation les propositions de modifications du Règlement Intérieur de la Fédération, suivantes :

Dispositions actuelles

Propositions de modifications

ARTICLE 12 – Mutations

La mutation, acte personnel, est la formalité à accomplir par un compétiteur pour tout changement d'association sportive.

Les règlements sportifs des Comités et Commissions Sportives précisent les dispositions concernant les mutations, la période « normale » de mutation et éventuellement une période dite « exceptionnelle » et les catégories de compétiteurs soumises au respect de la procédure de mutation ci-après.

Un compétiteur n'ayant pas été licencié durant au moins une saison complète n'est pas soumis au respect des règles de mutation.

Formalités

Les compétiteurs désirant changer d'association sportive ou prendre une licence à titre individuel doivent poster leur démission à destination de l'association quittée sous pli recommandé avec accusé de réception ou par lettre remise en mains propres contre récépissé.

La date d'envoi du pli recommandé ou de la lettre remise en mains propres contre récépissé fera foi pour la prise en considération de la demande. A partir de cette date, le licencié concerné n'est plus licencié dans l'association sportive quittée.

Le club quitté dispose de huit (8) jours à compter de la réception de la démission de l'athlète, sous peine d'amende dont le montant est fixé par le CA de la FFRS.

 pour donner son accord sur le site intranet des licences;

ou

• pour donner un refus motivé au compétiteur en y faisant opposition par pli recommandé avec accusé de réception. Simultanément, le club quitté avertit la Fédération de l'opposition formulée à son encontre, par lettre simple comportant la copie du pli adressé au licencié et de l'accusé de réception. Cette opposition n'est recevable que pour un motif tiré du non-paiement injustifié de cotisation ou de l'absence justifiée de restitution de matériel prêté ou de toute autre dette financière justifiée, à l'exclusion de tout litige résultant d'une relation contractuelle salariée

ARTICLE 12 - Mutations

La mutation, acte personnel, est la formalité à accomplir par un compétiteur licencié pour tout changement d'association sportive. Un licencié n'ayant pas été licencié durant au moins une saison complète ou dont la licence a été annulée par la FFRS suite à une validation de passeport international vers une autre fédération affiliée à la FIRS, n'est pas soumis au respect des procédures de mutation ci-après.

Les règlements sportifs des Comités et Commissions Sportives précisent les contraintes particulières qui s'appliquent à certaines catégories de licenciés ainsi que les dispositions concernant les périodes de mutation pour ces licenciés, la période « normale » de mutation et éventuellement une période dite « exceptionnelle » et les catégories de compétiteurs soumises au respect de la procédure de mutation ci après.

Cependant pour les licenciés non concernés par les contraintes particulières fixées dans les règlements sportifs des Comités et Commissions sportives, la mutation peut être demandée à tout moment de la saison sportive.

Formalités

Les compétiteurs licenciés désirant changer d'association sportive ou prendre une licence à titre individuel doivent poster leur démission à destination de l'association quittée sous pli recommandé avec accusé de réception ou par lettre remise en mains propres contre récépissé ou par mail avec accusé de réception avec copie à mutations@ffroller.fr.

La date d'envoi du pli recommandé ou de la lettre remise en mains propres contre récépissé fera foi pour la prise en considération de la demande. A partir de cette date, le licencié concerné n'est plus licencié dans l'association sportive quittée.

Le club quitté dispose de huit (8) jours à compter de la réception de la démission de l'athlète, sous peine d'amende dont le montant est fixé par le CA de la FFRS.

• pour donner son accord sur le site intranet des licences ;

ou

entre le licencié et le club quitté. L'opposition est nulle si elle ne remplit pas les conditions citées cidessus. Dans ce cas, la Fédération intervient en qualité de médiatrice.

Passé le délai de huit jours, la mutation sera automatiquement accordée.

Si nécessaire, le licencié informera la FFRS, par lettre simple, comportant les justificatifs de sa demande de mutation (copie de la lettre de démission et accusé de réception ou récépissé daté de remise en mains propres). A réception de ces justificatifs, la FFRS procédera à la mutation sur le site des licences.

Dès la réception de la demande écrite d'adhésion du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur, le club d'accueil d'un athlète muté peut saisir la licence sur le site extranet et se doit d'acquitter auprès de la Fédération les frais de dossier dont le montant est fixé par le CA de la FFRS. Voir ci-dessous les mutations dispensées de frais de dossiers.

<u>En dehors de la période « normale » fixée par le règlement sportif :</u>

Ces mutations sont soumises aux conditions et formalités décrites ci-dessus et ainsi qu'aux conditions éventuelles précisées dans le règlement sportif de la discipline.

- 1. Dans la période dite « exceptionnelle » fixée par le règlement sportif et en cas d'accord du club quitté, la mutation est accordée.
- La mutation peut aussi être accordée dans les cas particuliers suivants :
 - a) déménagement, mutation professionnelle, changement d'établissement scolaire ou universitaire permettant au compétiteur de pratiquer dans un club plus proche de son nouveau domicile, lieu de travail ou d'études. Le compétiteur doit apporter la preuve officielle lors de sa demande.
 - b) cessation d'activité ou dissolution de l'association sportive d'origine. Le compétiteur doit apporter la

 pour donner un refus motivé au compétiteur licencié en y faisant opposition par pli recommandé avec accusé de réception. Simultanément, le club quitté avertit la Fédération de l'opposition formulée à son encontre, par lettre simple comportant la copie du pli adressé au licencié et de l'accusé de réception. Cette opposition n'est recevable que pour un motif tiré du non-paiement injustifié de cotisation ou de l'absence justifiée de restitution de matériel prêté ou de toute autre dette financière justifiée, ou d'une prodécude disciplinaire interne déjà engagée par l'association pour faits antérieurs à la demande de mutation, à l'exclusion de tout litige résultant d'une relation contractuelle salariée entre le licencié et le club quitté. L'opposition est nulle si elle ne remplit pas les conditions citées ci-dessus. Dans ce cas, la Fédération intervient en qualité de médiatrice.

Passé le délai de huit jours, la mutation sera automatiquement accordée.

Si nécessaire, le licencié informera la FFRS, par lettre simple, comportant les justificatifs de sa demande de mutation (copie de la lettre de démission et accusé de réception ou récépissé daté de remise en mains propres). A réception de ces justificatifs, la FFRS procédera à la mutation sur le site des licences.

Dès la réception de la demande écrite d'adhésion du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur, le club d'accueil d'un athlète muté peut saisir la licence sur le site extranet et se doit d'acquitter auprès de la Fédération les frais de dossier dont le montant est fixé par le CA de la FFRS. Voir ci-dessous les mutations dispensées de frais de dossiers.

En dehors de la période « normale » fixée par le règlement sportif et pour les catégories de licenciés concernés et définies dans les règlements sportifs :

Ces mutations sont soumises aux conditions et formalités décrites ci-dessus et ainsi qu'aux conditions éventuelles précisées dans le règlement sportif de la discipline.

1. Dans la période dite « exceptionnelle » fixée par le règlement sportif et en cas d'accord du club quitté, la mutation est accordée.

- preuve officielle lors de sa demande. (Voir aussi article 15 ci-dessous).
- c) dans le cas d'une mutation pour une association nouvellement affiliée permettant au compétiteur de pratiquer dans un club plus proche de son domicile, lieu de travail ou d'études. Le compétiteur doit apporter la preuve officielle lors de sa demande.

Mutations dispensées de frais de dossiers :

Toute mutation dans l'un des cas particuliers cités au point 2 ci-dessus est dispensée de frais de dossier, peu importe que la demande de mutation soit faite pendant ou en dehors des périodes fixées par le règlement sportif.

Toute irrégularité sera sanctionnée dans les conditions prévues par les règlements sportifs et disciplinaires.

Le Bureau exécutif de la FFRS examinera les cas non prévus par le présent Règlement.

- 2. La mutation peut aussi être accordée dans les cas particuliers suivants :
 - a) déménagement, mutation professionnelle, changement d'établissement scolaire ou universitaire permettant au compétiteur licencié de pratiquer dans un club plus proche de son nouveau domicile, lieu de travail ou d'études. Le compétiteur licencié doit apporter la preuve officielle lors de sa demande.
 - b) cessation d'activité ou dissolution de l'association sportive d'origine. Le compétiteur licencié doit apporter la preuve officielle lors de sa demande. (Voir aussi article 15 ci-dessous).
 - c) dans le cas d'une mutation pour une association nouvellement affiliée permettant au compétiteur de pratiquer dans un club plus proche de son domicile, lieu de travail ou d'études. Le compétiteur licencié doit apporter la preuve officielle lors de sa demande.

Mutations dispensées de frais de dossiers :

Toute mutation dans l'un des cas particuliers cités au point 2 ci-dessus est dispensée de frais de dossier, peu importe que la demande de mutation soit faite pendant ou en dehors des périodes fixées par le règlement sportif.

Toute irrégularité sera sanctionnée dans les conditions prévues par les règlements sportifs et disciplinaires.

Le Bureau exécutif de la FFRS examinera les cas non prévus par le présent Règlement.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de l'article 12 du règlement intérieur

Il est également proposé que soit ajouté un article 15, relatif aux modalités d'inscription et de participation aux compétitions pour les sports collectifs, dont le texte est :

Joueurs Issus de la Formation Française (JIFF)

1. Définition

Est considéré comme JIFF tout compétiteur qui a été licencié à la FF Roller Sports (FFRS) ou à la FF de Hockey sur Glace (FFHG) ou à la FF des Sports de Glace (FFSG) pendant au moins 3 saisons, consécutives ou non, avant d'avoir atteint

l'âge de 20 ans. La dernière saison sportive (1er juillet N – 30 juin N+1) prise en compte est celle au cours de laquelle le joueur a 20 ans au 31 décembre N+1.

La définition du JIFF ne comprend aucune référence à la nationalité du joueur, à son lieu de naissance ou à son ascendance.

- 2. Prise en compte des saisons sportives dans la définition du JIFF.
 - Une saison sportive (1er juillet N 30 juin N+1) sera prise en compte si le compétiteur a été licencié à la FFRS ou à la FFSG ou à la FFHG avant le 31 décembre de l'année N.
 - Le cas échéant, il appartient au sportif de fournir le ou les justificatifs nécessaires.
- 3. Mesures transitoires jusqu'au 1er juillet 2024.
 - Les sportifs nés avant le 1er janvier 1976 et qui peuvent justifier d'une licence à la FFRS pendant au moins 5 saisons sportives avant le 30 juin 2015 seront considérés comme JIFF.
- 4. Nombre maximum de « non JIFF » au sein de l'effectif d'une équipe.
 - Les règlements sportifs définissent le nombre maximum de sportifs composant une équipe.
 - Pour chaque épreuve fédérale opposant des équipes, chaque équipe peut inscrire au maximum trois (3) compétiteurs « non JIFF » sur la feuille officielle de match ou sur le document d'engagement de l'équipe.
- 5. Champ et date d'application.
 - Le règlement sportif de chaque discipline de la FFRS définit le champ d'application de cet article : championnats, coupes et épreuves.
 - Ce règlement entre en vigueur au 1er juillet 2015.
- 6. Contrôle de la composition des effectifs d'une équipe.
 - Les juges ou arbitres ont la responsabilité de contrôler la composition des équipes et ils vérifieront le respect de ces dispositions. Une équipe qui ne respecterait pas ces dispositions se verra sanctionnée conformément aux dispositions réglementaires précisées dans le règlement sportif de la discipline concernée.

L'Assemblée Générale demande que la référence à la FF Hockey sur Glace soit supprimée.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les dispositions du nouvel article 15 du Règlement intérieur, après suppression de la référence à la FF Hockey sur Glace (CONTRE : US Coutras – 14 voix, Strascross – 27 voix, Vaux-en-Velin – 14 voix, La Vendéenne – 14 voix)

7. Approbation des modifications du règlement disciplinaire

Il est proposé que soit modifié au sein du règlement disciplinaire la disposition selon laquelle la Commission disciplinaire de 1ère instance est composée de section, correspondant à chacune des disciplines. Ce qui permet ainsi qu'il n'y ait qu'une seule Commission disciplinaire de 1ère instance.

En cas d'adoption, les modifications du règlement intérieur seront applicables à compter du 1^{er} décembre 2014.

Dispositions actuelles

Propositions de modifications

Article 2

1 – Pouvoir disciplinaire fédéral

Il est institué un ou plusieurs organes disciplinaires de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des associations affiliées à la Fédération, des membres licenciés de ces associations et des membres licenciés à titre individuel de la Fédération.

Ces organes se composent de vingt membres au moins, s'agissant de la commission de première instance, de cinq membres au moins s'agissant de la commission d'appel, tous choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique.

L'organe disciplinaire de première instance de la F.F.R.S. est subdivisé en quatre sections, correspondant aux quatre Comités Nationaux de la F.F.R.S. Chaque section est composée de cinq membres au moins, licenciés dans la discipline considérée.

Chaque section engage, au nom de l'organe de première instance, les procédures disciplinaires et se réunit dans les conditions définies ci-après afin de statuer sur les dossiers relevant de sa discipline. Lorsque un dossier ne relève d'aucune discipline spécifique ou relève d'une discipline qui n'est pas organisée en Comité National, 5 membres sont désignés par le Président de l'organe disciplinaire pour siéger.

Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Fédération. Le Président de la Fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la Fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. La durée du mandat est fixée à quatre ans. Les membres des organes disciplinaires et leur président sont désignés par le Conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé. Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 – Composition des organes disciplinaires

1 – Pouvoir disciplinaire fédéral

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des associations affiliées à la Fédération, des membres licenciés de ces associations et des membres licenciés à titre individuel de la Fédération.

Chacun de ces organes se composent de cinq membres au moins, choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique.

Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Fédération. Le Président de la Fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la Fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. La durée du mandat est fixée à quatre ans. Les membres des organes disciplinaires et leur président sont désignés par le Conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé. Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de l'article 2 du règlement disciplinaire.

8. Rapport d'activités de la Commission médicale

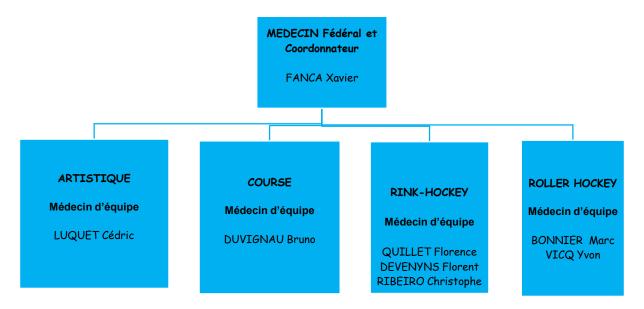
8.1. Bilan des surclassements supérieurs et des doubles surclassements 2012

160 dossiers ont été validés au 7 novembre 2014, dont :

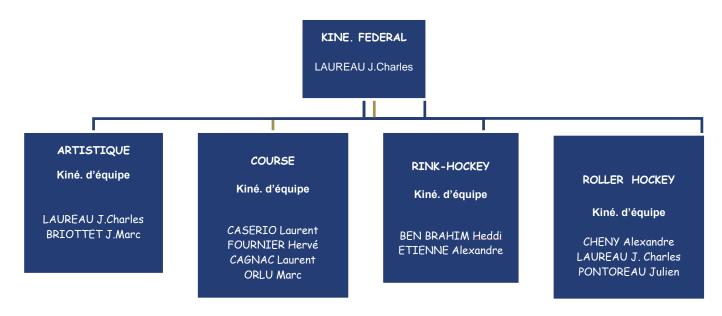
- √ 131 hommes (surclassement supérieur) :
- 57 dossiers en rink hockey
- 74 dossiers en roller hockey
- ✓ 29 filles (surclassement supérieur et double surclassement) :
- 11 dossiers en rink hockey, dont 8 dossiers en surclassement supérieur (nées en 1998) et 3 dossiers en double surclassement (nées en 1999) ;
- 18 dossiers en roller hockey, dont 11 dossiers en surclassement supérieur (nées en 1998) et 7 dossiers en double surclassement (nées en 1999).

8.2. Composition de la Commission médicale

Equipe médicale

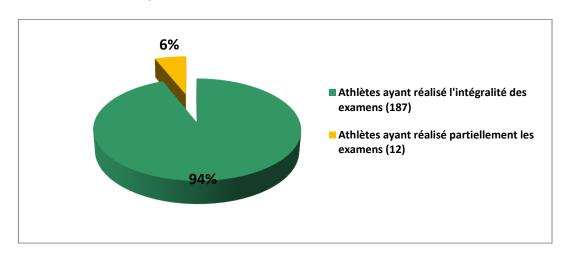


Equipe paramédicale



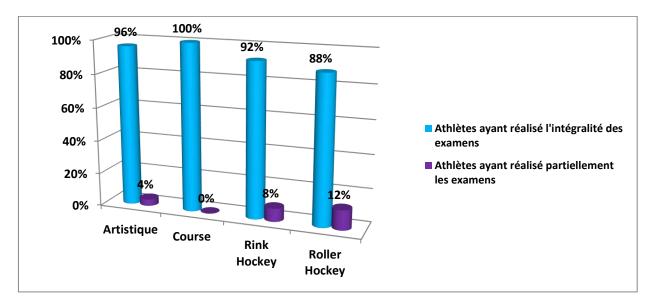
8.3. Suivi médical réglementaire

Résultats toutes disciplines confondues :



	Espoir		SHN	
	Nbre athlètes	Nbre dossiers complets	Nbre athlètes	Nbre dossiers complets
Artistique	19	18	28	27
Course	26	26	24	24
Rink Hockey	13	12	46	42
Roller In Line Hockey	0	0	43	38
TOTAL	58	56	141	131
0/ descious complete	97%		93%	
% dossiers complets	94%			

Résultats par discipline :



	Artistique	Course	Rink Hockey	Roller Hockey
Athlètes ayant réalisé l'intégralité des examens	45	50	54	38
Athlètes ayant réalisé partiellement les examens	2	0	5	5

8.4. Dopage

11 personnes ont été contrôlées en 2014. Tous les résultats étaient négatifs.

9. Rapports des comités et commissions sportifs

9.1. Commission Randonnée

Mesdames, Messieurs, chers amis dirigeants, bonjour à tous

Je voudrais tout d'abord comme chaque année vous remercier de votre présence parmi nous ce weekend.

1) Bilan 2014

Avec cette AG, nous nous apprêtons à tourner la page d'une année particulière riche et dense pour la discipline randonnée.

Sur le plan de l'offre de pratique, la saison 2014 des Randos Vertes s'est déroulée sous les meilleurs auspices. 13 étapes étaient programmées et même si la dernière prévue en septembre n'a pu être maintenue, nous avons eu des organisations de grande qualité.

Ce circuit est à présent arrivé à maturité. Il s'appuie sur des organisations solides et reconnues dont l'effet structurant sur leur territoire est bien visible. Nous avons eu le plaisir d'accueillir également 3 nouveaux rendez-vous :

- La Rando des Lacs,
- La Roll Euro,
- La Rando du Marais Poitevin.

Au total, ce sont plus de 3000 participants qui ont pris part à ces évènements, avec un public très large puisque les randonnées se déclinent en 4 niveaux de difficulté : vert au noir.

L'année 2015 sera tout aussi intéressante, et ce à plusieurs titres :

- ce sera d'abord une cuvée exceptionnelle avec 15 étapes, un nombre jamais atteint jusqu'à aujourd'hui,
- elle s'appuiera sur des rdv incontournable mais là encore proposera 7 nouveaux rdv
 - détailler

Ce nombre sera d'ailleurs plus important puisque nous lançons en 2015 le premier circuit régional rando verte sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

S'agissant du versant citadin des randonnées, le label Urban Roller regroupe désormais 6 randonnées régulières qui répondent à un cahier des charges en matière de qualité d'organisation et d'accueil du public.

Un chiffre que nous souhaitons naturellement accroître dans les mois à venir.

Après les randos vertes et Urban Roller, nous travaillons aujourd'hui au 3^{ème} volet de l'offre de pratique : à savoir les randos raids.

Il s'agit ici de randonnées longue distance, sur plusieurs jours. Cela correspond à une pratique sportive qui nous participera à la fidélisation du public et renferme un fort potentiel en matière de communication.

En ce qui concerne la formation, je voudrais vous annoncer le lancement du CQP Roller Randonnée dont le premier stage se déroulera à Paris en décembre.

Le BEF 2 Randonnée est également prêt, 2 sessions de formation sont prévues :

- Fst
- Sud Ouest

Tarif inscription 50 €

Autre point important, les formations staff; nous formons chaque année plus de 200 staffeurs:

- remise à plat de la formation,
- perfectionnement
- 3 niveaux

2) Mi olympiade

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la 2^{nde} AG de cette olympiade.

Nous sommes à mi-chemin du projet de développement que je vous présentais l'an dernier.

L'heure n'est pas encore au bilan, mais à celui d'un point d'étape pour **évaluer, corriger et rendre plus efficace** l'action fédérale.

Les 1ers résultats sont encourageants avec une croissance de 200 licenciés cette année encore, soit la seconde plus forte progression derrière nos camarades du Freestyle.

Nous sommes donc arrivés à une étape charnière de ce projet de développement et sommes prêts à lancer son Acte II.

3) Acte II

Il sera, naturellement consacré à la poursuite des actions engagées.

Mais il sera également marqué par une attention toute particulière aux territoires.

A quoi bon engager des actions si l'on ne se donne pas les moyens de leur mise en œuvre sur le terrain?

Nous avons la conviction que notre fédération n'est pas assez présente sur le terrain. Nous souhaitons rapprocher son action de celles et ceux qui font vivre le roller au quotidien.

Cet Acte II sera donc celui de la territorialisation.

C'est à dire la mise en œuvre des projets dans les territoires, l'appui aux organes déconcentrés, tout en laissant une marge de manœuvre suffisante pour s'adapter aux spécificités locales.

Il comporte 3 volets:

- développer et structurer la pratique en région
- structurer le réseau de responsables randonnée
- le déploiement d'intervenants par grandes zones géographiques

Nous évoquerons la méthode plus en détail cet après midi, mais il y a un point important qu'il faut retenir : ce travail devra se faire main dans la main avec les Ligues et les Comités Départementaux, c'est une condition essentielle de réussite.

En conclusion, je souhaiterais adresser mes remerciements :

- bénévoles des clubs, CD et Ligues avec qui nous travaillons tout au long de l'année,
- l'ensemble des membres de la commission randonnée
- le personnel fédéral.

Ce travail est une entreprise collective. Merci à tous.

10. Rapport de la secrétaire générale

10.1. Fonctionnement du siège

1) Mouvements de personnel

Les départs :

• Romain CONGNARD : responsable communication

- Sandrine CHARLES : secrétaire au pôle direction
- Sylvie MOINET : Comptable
- Sarah BRIKIK: secrétariat du pôle direction en remplacement de Sandrine Charles

Les entrées :

- Alexandre CHARTIER: Notre nouveau responsable Communication depuis février 2014
- Dominique DUSSORT: a succédé au secrétariat du pôle direction à Sarah Brikik (emploi d'avenir). Dominique Dussort est employée en CDD à mi-temps entre la fédération et la Ligue d'Aquitaine

2) Le service Compétitions

Dans la continuité de la modification de l'organisation des services fédéraux, la création du service compétitions s'est révélée comme une évidence.

En 2012 ce service a été créé en support à l'arbitrage du Roller Hockey en gérant la désignation des arbitres, la gestion des formations et le suivi des formateurs

Dès 2013, ce service s'est enrichi en intégrant :

- la gestion financière de l'arbitrage par la mise en place de nouvelles procédures financières le remboursement et le suivi des notes de frais.
- Puis, la gestion des championnats (Inscriptions, report de match, encaissement et suivi du budget compétition)

Poursuite du développement de ce service en 2014, avec l'intégration du Rink Hockey pour la gestion de l'arbitrage et des championnats.

Objectifs 2015

- Maintien des activités Roller Hockey
- Développement des activités Rink Hockey
- Intégration d'un sport individuel

L'objectif à terme étant de répondre à la demande de toutes les disciplines dans un souci de continuité de service.

3) Activité de l'équipe dirigeante

En 2014. le Président a réuni :

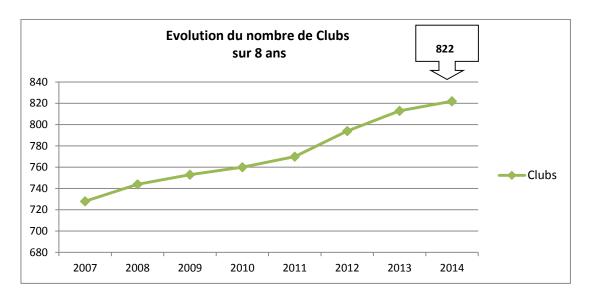
- Le BE 4 fois au siège de la fédération, les 20 et 21 janvier, les 11 et 12 février, les 1^{er} et 2 avril et les 12 et 13 septembre.
- Le CA pour 2 réunions sur Paris le 26 avril et le 18 octobre
- Les Présidents de ligues et Comités départementaux le 19 octobre 2014 à Paris

Pour ma part, j'ai représenté la fédération à 5 réunions des fédérations sportives non olympiques au CNOSF et à 2 réunions de l'UCPA.

10.2. Les clubs et les licences

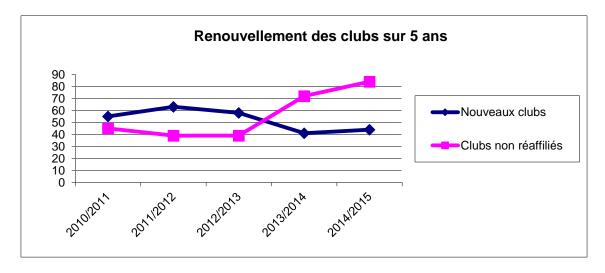
1) Les clubs

• Evolution du nombre de clubs sur les 8 dernières années



Le nombre de club est en augmentation constante depuis 8 ans. De 728 clubs en 2006/2007, nous sommes passés à 822 pour 2013/2014 avec un + 9 par rapport à la saison dernière.

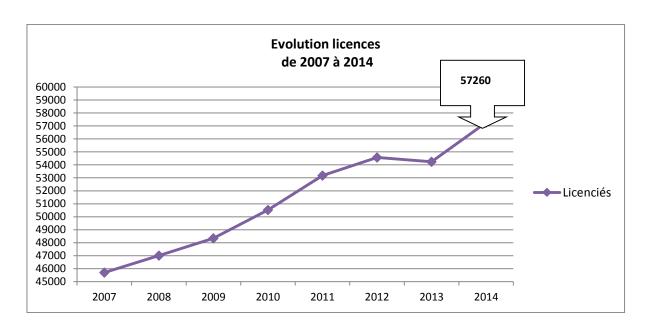
Nous constatons sur le graphique ci-dessous que le nombre de clubs créé est bien en de ça depuis 2 ans du nombre de clubs non ré affilié. Nous vivons donc sur notre matelas car si nous voulons que notre nombre de licenciés « explose » cela va de pair avec la création de nouveaux clubs et de les aider à durer dans le temps.

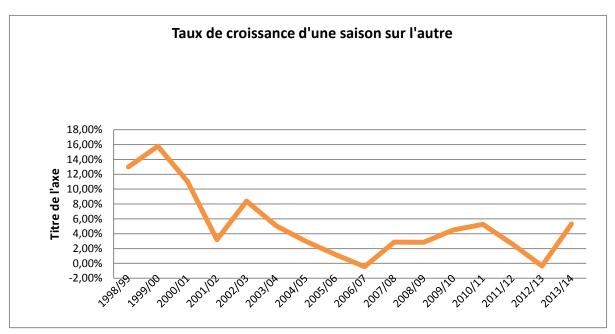


2) Les licences

• Evolution et taux de croissance des licences

Avec 57260 licences en 2013/2014, nous affichons une augmentation d'environ 3000 licenciés. Le taux de croissance en baisse depuis 2 saison voire négatif la saison dernière a retrouvé un second souffle avec une progression de 5.3%.

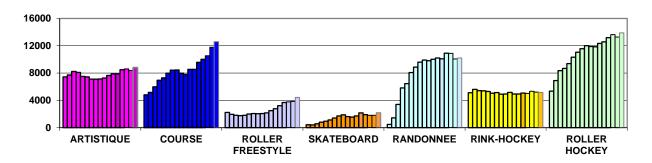




D'où vient ce regain d'énergie?

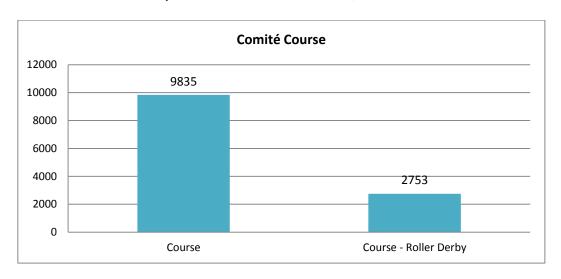
Mis à part le Rink Hockey, qui reste stable, toutes les disciplines progressent. C'est ainsi que nous enregistrons +600 au Roller Hockey et + 400 à l'Artistique, la Randonnée est un peu plus timide avec + 130.

EVOLUTION PAR DISCIPLINE

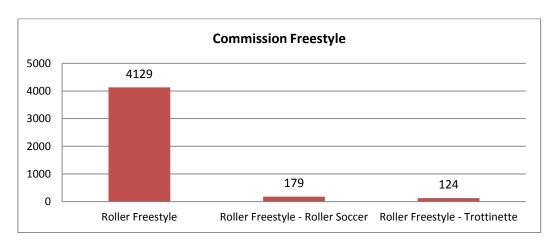


Nous allons nous attarder sur les comités/commissions accueillant d'autres disciplines

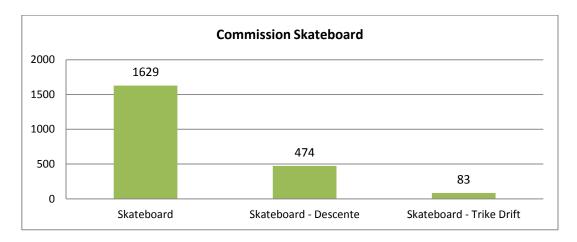
Répartition des nouvelles disciplines au sein de leurs Comités/Commissions



Pour 2014, la discipline Course affiche elle aussi un timide + 100, alors que le Roller Derby prend le large avec 700 licenciés de mieux. C'est la plus forte augmentation toutes disciplines confondues de la dernière saison.



Le Roller Freestyle s'est enrichi de 557 licenciés et s'il continue sur sa lancée vas venir talonner de près le Rink Hochey. Le Roller Soccer qui avait bien démarré a une baisse de régime avec une perte de près de 100 pratiquants depuis la saison dernière. Quant à la Trotinette c'est son premier comptage.



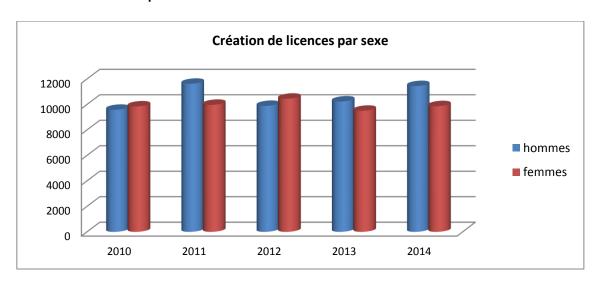
Avec 1629 licenciés Skateboard, soit + 200 cette discipline reprend du poil de la bête, certainement grâce au travail de son Président qui ne ménage pas ses efforts.

La Descente n'est pas en reste et affiche un +100. Le trike Drift tout comme la Trottinette ont rejoint la fédération la saison dernière.

Féminin, masculin qui l'emporte?

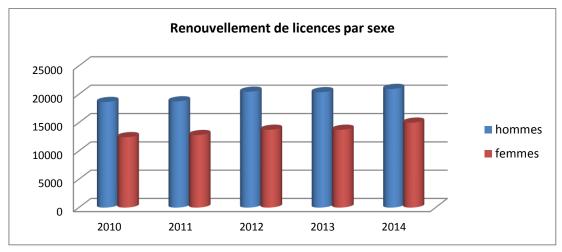
Le sport au féminin est toujours cher à notre ministère de tutelle!

Création de licences par sexe



Hommes: 54% Femmes: 46%

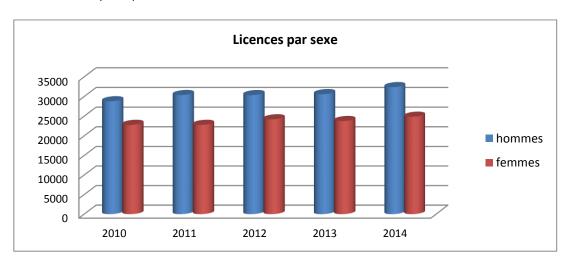
• Renouvellement de licences



Hommes: 58% Femmes: 42%

Le renouvellement au féminin est en légère progression soit +2% en 2014

• Evolution de la pratique féminine sur les 5 dernières années



Evolution stable: 56% H pour 44%F

Notre taux de répartition femme/homme est correct Pour le renouvellement de la licence, donc sur la fidélisation de notre public, il est à noter une légère augmentation du taux de renouvellement féminin de +2%.

Voilà un essai qu'il faut transformer en intégrant les femmes dans l'encadrement des clubs et les équipes dirigeantes des différentes structures fédérales.

10.3. La vie Fédérale

Aide fédérale

Depuis 1999, une aide financière de 200 euros est attribuée de façon automatique pour **tout nouveau** club ayant au moins 20 licenciés en première année et s'étant ré-affilié.

L'aide est attribuée courant décembre, l'année dernière **21 clubs** dont 8 clubs Roller derby ont bénéficié de cette aide.

Roller Infos

6 Rollers infos ont été publiés depuis septembre 2013 + un numéro spécial Formation en mai 2014. Cette publication a pour but de mettre l'accent sur des faits, des actions, des informations institutionnelles importantes. Elle est transmise à tous les clubs, ligues et comités départementaux.

Rol'Skanet : les évolutions

- ⇒ Intégration du module Déclaration de sinistre depuis l'espace club et l'espace licencié. Possibilité également pour les clubs de souscrire différents contrats MMA depuis l'extranet à partir de leur fiche club.
- ⇒ Intégration de l'enquête sur la professionnalisation dans les clubs (lors de l'étape de réaffiliation).
- ➡ Optimisation du module de prêt avec affichage des nouveaux prêts (avec et sans surclassement)
- ⇒ Rajout des catégories d'âge V1et V2 en course
- ⇒ Suppression de la discipline sur l'affichage de la licence.
- Optimisation du Module Formation avec actualisation des diplômes

Les JTR

Bilan des Journées Tous en Roller 2014 Arrêté au 07 novembre

Ligue	JTR déclarées 2012	JTR déclarées 2013	JTR déclarées 2014
Aquitaine	1	4	2
Auvergne	3	4	2
Basse-Normandie	2	0	0
Bretagne	26	29	8
Centre	2	0	0
Île-de-France	6	9	8
Languedoc-Roussillon	1	1	2
Midi-Pyrénées	2	0	0
NPDC	6	4	2
PACA	6	9	4
Poitou-Charentes	1	0	0
Pays de la Loire	14	3	3
Rhône-Alpes	10	8	9
Franche-Comté	0	2	1
Champagne-Ardenne	0	1	2
TOTAUX	80	74	43

En 2014, le nombre de JTR a connu une forte baisse. Ce dispositif est certainement à repenser dans sa globalité....

Ci-dessous quelques éléments de compréhension du dispositif.

Le JTR non aidées

Il y a diverses raisons pour lesquelles une JTR peut ne pas avoir été aidée:

Dossier non-reçu ou incomplet

- L'association dépasse son quota de JTR annuelles
- L'association déclare sa JTR mais ne demande pas d'aide ou n'a pas trouvé d'éducateur

La coordination du dispositif au niveau régional:

On constate toujours d'énormes disparités dans la coordination régionale du dispositif. Ce travail comprend les tâches suivantes :

- Informer les clubs sur l'existence et l'intérêt du dispositif
- Proposer en prêt le matériel logistique (parc de rollers, outils de communication)
- Proposer de rémunérer à leur place l'éducateur (CEA, salarié mis à disposition...)
- Centraliser le retour des bilans et pièces justificatives pour le versement de l'aide fédérale
- Envoyer le dossier complet au coordonnateur national des JTR

Certaines ligues arrivent à remplir l'ensemble de ces tâches, d'autres une partie, d'autres encore, aucune. Le fait que les ligues disposent de salariés semble favoriser cette gestion, quoiqu'il me semble que tous les salariés de ligue n'aient pas la même facilité à gérer ces tâches administratives. Il serait sûrement utile de proposer un temps de briefing aux personnes souhaitant prendre en charge ces tâches au niveau régional.

Les bilans des clubs

La plupart des bilans de clubs reçus sur ces journées font apparaître une satisfaction manifeste quant à l'utilité de ces manifestations et du dispositif. Certains clubs ont même une forte demande pour être aidés sur un nombre plus important de manifestations annuelles. Selon l'importance de celles-ci, nous décidons ou pas d'attribuer une aide supplémentaire exceptionnelle.

Il est aussi fréquent que les clubs demandent en supplément s'il serait possible d'avoir, gratuitement, des objets FFRS à distribuer aux participants (autocollants, stylos, merchandising....).

Enfin, la demande est aussi récurrente du renouvellement des kits paysagers, toujours estampillés à l'ancien logo de la FFRS. Les anciens kits, souvent stockés chez des bénévoles de la ligue ou des CDRS, se sont peu à peu détériorés, voire éparpillés. Deux questions se posent donc :

- Le renouvellement de ces kits paysagers (oriflammes, banderolles...)
- La capacité de gestion logistique (stockage, prêt et du retour avec état des lieux ou caution...)

Bilan des Ligues

Pour certaines grosses régions les JTR sont une routine bien communiquée aux clubs et leur volume est assez important, variant peu d'une année sur l'autre (Bretagne, Rhône-Alpes). Pour d'autres, c'est encore un dispositif utilisé de façon ponctuelle et certainement peu communiqué, avec parfois des difficultés dans la récupération des documents. Des salariés bien formés facilitent cette centralisation des données et la communication du dispositif au club. Certaines ligues sont totalement absentes sur ce dispositif.

10.4. Commission Equipment (P. Duchemin)

Son rôle

Elle crée les outils en matière d'équipement pour répondre aux principales sollicitations des clubs, des ligues, comités ou commissions fédérales, des collectivités, du ministère, de l'AFNOR, voire d'organismes privés.

La commission suit les projets d'équipement pour lesquels elle est sollicitée par ces différentes organisations.

Elle analyse également les projets d'équipement qui font une l'objet d'une demande de financement CNDS.

Suivi de projets

Plus de 50 dossiers suivis en 2014

Du simple conseil portant sur la réglementation fédérale, sur la normalisation en vigueur à l'aide à la rédaction de CCTP ou même à la modélisation 3D de projets, la commission a suivi plus de 50 dossiers dans l'année écoulée.

Notez que de nombreuses questions trouvent leur réponse dans les règlements respectifs de chacun de nos sport (tracés sportifs, dimensions des équipements...), ou dans les documents récemment crées et disponibles dans l'onglet équipement du site fédéral :

- Information sur les sols sportifs adaptés à la pratique du roller en gymnase ;
- vidéos sur la pratique du roller sur parquet ;
- Guide des revêtements de sols extérieurs destinés à la pratique du roller ;
- Guides d'aide au projet pour les skateparks.

Conseils pour la création de skateparks

En 2014, la commission a participé à la programmation de 3 skateparks :

- Pour la commune de Carcans-Maubuisson (projet en cours de réalisation)
- Pour la commune de Saint-Lô (1^{er} marché infructueux, nouveau projet en cours sur un autre site en plein centre-ville)
- Pour la commune de Saint Germain sur Morin (au milieu du circuit routier)

Travaux avec le ministère

Alerté par des collectivités sur la sur-fréquentation des skateparks, notamment depuis l'essor de la trottinette, notre Ministère a lancé un comité de pilotage qui devait réfléchir aux solutions de prévention à mettre en œuvre.

Les gagnants du concours vidéo en résultant ont vu leur film présenté lors d'une étape du championnat de France de street à l'Espace de Glisse Paris 18ème.

Les travaux de la commission se poursuivent et aboutiront dès ce lundi (24 novembre), lors du Salon des Maires de France, à la présentation d'un panneau d'information type sur les règles d'usage et de bonnes pratiques.

CNDS

Lors de la session de mai 2014, nous avons soutenus 4 projets (Etables sur mer, Carcans-Maubuisson, Bayeux et Toulouse).

3 de ces projets ont reçu une aide :

- 300 000€ pour le complexe sportif du Château de l'Hers à Toulouse
- 60 000€ pour la construction de la piste d'Etables sur Mer
- 20 000€ pour le skatepark de Carcans-Maubuisson

Pour de la session de novembre 2013, nous avons soutenu 2 projets (Bayeux et Saint Sébastien sur Loire). Nous sommes en attente du relevé de décisions.

AFNOR

L'évolution des skateparks de ces dernières années rend les textes existants (NF EN 14 974) inadaptés à une grande partie des skateparks réalisés entièrement en béton.

Comme ils constituent la majorité des réalisations de ces 3 dernières années, une nouvelle norme va être rédigée. Les travaux ont été relancés cette semaine.

10.5. Rapport Commission Arbitrage (F. Le Jeune)

La Formation

Rink Hockey

- En août à Gujan-Mestas séminaire annuel de rentrée.
- Etaient présents une dizaine d'arbitres niveau 5 et internationaux
- Chacun de ces arbitres ont animés les séminaires décentralisés et doivent prendre en tutorat 2 à 3 arbitres niveau 3 minimum et les accompagner tout au long de la saison.

Artistique

- réflexion pour la mise en place d'un cursus de formation.
- organisation d'un séminaire juges-entraîneurs sur les figures imposées avec l'intervention d'un juge International membre du Comité Européen de Patinage artistique

Course

- Durant la saison 2013/2014, un accent tout particulier a été mis sur la formation initiale
- Interventions dans de nouvelles régions comme l'Aquitaine, la Lorraine, Poitou Charentes
- La formation continue a été amorcée dans certaines régions, Bourgogne Midi-Pyrénées ...

Roller Hockey

Pas d'information.

Le recrutement

Rink Hockey

- beaucoup de " grands" clubs appartenant à l'élite délaissent le recrutement et la formation des arbitres en interne.
- Un grand nombre d'arbitres, niveau 3 sont également joueurs ou dirigeants etc... D'où aucune possibilité d'évolution.

Artistique

• La difficulté est de trouver des juges qui ne cumulent pas cette fonction avec celle d'entraineur de club.

Les effectifs

Rink Hockey:

- Niveau 5 en 2013-14 plus que 15 arbitres.
- Niveau 4 plus que 14 cette saison. Un seul est monté de niveau 3 à 4
- Niveau 3: effectif passé de 85 à 75 arbitres
- Cette baisse est due au comportement des joueurs et dirigeants. Les arbitres sont écoeurés d'être insultés et agressés verbalement

Roller Hockey

- 266 nouveaux arbitres D2
- 19 nouveaux arbitres D3
- 13 nouveaux arbitres D4
- 6 nouveaux arbitres D5 validés a Toulouse

29 supervisions d'arbitres D4

Course

un total de 157 juges (2 Internationaux – 10 Européens – 41 Nationaux – 61 Régionaux – 43 Stagiaires)

Trophées AFCAM 2013

Les Arbitres et juges distingués le 07 mars 2014

Roller Hockey: Elite Christophe SMITT
 Artistique: Espoir Nicolas DEHNIG

Trophées AFCAM 2014: 13 mars 2015

10.6. Commission Communication (F. Cattoire)

• Rapport non communiqué

11. Assemblée Générale élective

Suite à la démission de Daniel BONITHON, de son poste de Président, à l'issue de la présentation de son rapport moral lors de la présente Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni pour proposer à l'Assemblée Générale une personne pour le poste de Président.

A l'issue de cette réunion, le Conseil d'Administration n'a pas été en mesure de proposer un candidat au poste de Président à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale. Toutefois, **Monsieur Boris DARLET** a été désigné Président pour assurer l'intérim de la Fédération, avec pour mission d'organiser une Assemblée Générale dans les meilleurs délais, ayant pour ordre du jour l'élection d'un Président. En tant que Président par intérim, Monsieur DARLET pourra gérer les affaires courantes de la Fédération.

Boris DARLET Président par Intérim